

Commune de BLÂMONT
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 Août 2020

Présents : MEURANT Thierry, Maire, NITTING Samuel, VAILLANT Danielle, FORINI Evelyne, adjoints, GRASSIEN Philippe, OZBEK Selda, HALVICK Sylvia DIMEY Guillaume, LEBRUN Angélique, FOMBARON Antoine, MAYEUR Maurice, GROSJEAN Emmanuelle, conseillers municipaux.

Absents : TIHA Pascal ayant donné procuration à OZBEK Selda, MICHEL Patricia, GAOUDA Madjid ayant donné procuration à MEURANT Thierry

Secrétaire de séance : GRASSIEN Philippe

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 juillet 2020**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 07 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Attribution du marché - Aménagement de sécurité - Place du Général de Gaulle et rue des capucins.

Le marché « Aménagement de sécurité - Place du Général de Gaulle et rue des capucins » a été lancé le 17 juin 2020.

4 entreprises ont déposé une offre : SAS L.THIRIET TP, STV TP, EUROVIA et COLAS-VALANTIN. L'ouverture des plis a eu lieu lors de la commission d'appel d'offre du 15 juillet 2020.

Suite à celle-ci, un complément d'information aux entreprises a été demandé ; en effet, le planning des travaux était présenté dans chacun des dossiers mais la date de démarrage de la phase de préparation n'avait pas été précisée.

La société TECHNICONSEIL, maître d'œuvre, a procédé à l'analyse des offres du 16 au 28 juillet 2020. Le rapport est présenté à l'assemblée. Selon cette analyse, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise **SAS L.THIRIET TP** pour un montant total de 260 000,00€ HT (l'offre la plus élevée étant à 289 000,00€ HT).

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis du maître d'œuvre.

Madame GROSJEAN demande s'il n'est pas possible de donner priorité aux entreprises locales.

Monsieur le Maire répond que non ; les marchés publics sont encadrés par les normes européennes, l'attribution du marché doit être fondée sur des critères objectifs et légaux et la notion, très subjective,

d'entreprise locale n'est pas génératrice de droit spécifique. L'entreprise arrivée en tête du classement suite à l'analyse des offres pourrait contester la décision du conseil municipal et le marché serait sans doute annulable.

L'offre de l'entreprise SAS L.THIRIET TP est la suivante :

- Tranche ferme - Aménagement de sécurité - Carrefour place du Général de Gaulle : 95 916,00€ HT
 - Tranche optionnelle 1 - Aménagement de sécurité, rue des capucins : 106 775,50€
 - Tranche optionnelle 2 - Renouvellement AEP, rue des capucins : 57 308,50€ HT.
- Soit un montant total de 260 000,00€ HT.

Début de la phase de préparation ; août 2020.

Monsieur NITTING précise que les travaux de la rue des capucins étaient indiqués dans le marché comme tranches optionnelles car les notifications de subventions n'étaient pas parvenues en Mairie. Une subvention au titre de la DETR a été accordée et notifiée à la Commune récemment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Valide la tranche ferme et les tranches optionnelles du marché**
- **Attribue le marché « Aménagement de sécurité - Place du Général de Gaulle et rue des capucins » à l'entreprise SAS L.THIRIET TP pour un montant de 260 000,00€ HT.**
- **Autorise le Maire à signer l'ensemble des éléments du marché.**

2. Désignation des représentants à Meurthe et Moselle développement 54

La Commune a adhéré à MMD54 (Meurthe et Moselle développement) afin que soit gérés certains éléments de l'assainissement collectif de la Commune (analyse de la station, aide à la rédaction des documents administratifs...). Ils peuvent également être sollicités et intervenir sur des questions techniques.

Un membre titulaire et un membre suppléant doivent être désignés par le Conseil municipal pour la représentation de la Commune au sein de MMD 54 (Meurthe et Moselle développement).

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, désigne :

- **Madame GROSJEAN Emmanuelle, membre titulaire**
- **Madame FORINI Evelyne, membre suppléant**

3. Détermination du prix du Kwh de chauffage - Saison 2020-2021

Un tableau récapitulatif des dépenses pour la saison de chauffe 2019-2020 est présenté à l'assemblée ainsi que le calcul du cout proposé pour la saison 2020-2021.

Le prix du Kwh est facturé chaque année aux locataires bénéficiant du chauffage par la chaufferie bois communale

Le cout proposé pour cette saison de chauffe est de 0,097€/KwH.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de fixer le prix du Kwh à 0,097€ pour la saison 2020-2021.

- **Informations et questions diverses :**

- Monsieur NITTING Samuel informe l'assemblée que la Mairie a reçu deux sollicitations de la part d'habitants de la Commune demandant un geste commercial suite à la réception de leur facture d'eau.

1. Madame HARROUE Chantal :

La consommation habituelle de Madame HARROUE est d'environ 50m³. En 2018, une fuite a été détectée après compteur. La consommation était de 210m³. Un geste avait déjà été effectué à Madame HARROUE par la facturation de la moyenne des consommations des 3 dernières années.

La fuite ayant été traitée sur 2 années, la consommation pour l'année 2019 reste élevée (263m³) ; Madame HARROUE sollicite également un geste de la Commune.

Monsieur MEURANT précise qu'au niveau de la loi, le releveur doit informer le propriétaire lorsqu'une consommation paraît anormale. Si la fuite est réparée dans un délai de 1 mois, il est possible de facturer le double de la moyenne de la consommation des 3 dernières années.

Les élus proposent de facturer à Madame HARROUE le double de la moyenne des consommations des 3 dernières années, soit 207m³.

2. Messieurs D'HAUSEN - Château Ste Marie

Déjà l'an passé, la consommation de chez Messieurs d'HAUSEN était élevée. Il avait été convenu de facturer le double de la moyenne des consommations des trois dernières années. Cette année la consommation est excessivement élevée (4 939m³). Les réparations de la conduite sont effectuées mais étant longue et ancienne, elle subit des dégradations au fur et à mesure des années. Les réparations ne sont pas effectuées par des entreprises agréées. La règle de la facturation du double de la moyenne des consommations des trois dernières années n'est alors pas applicable de droit.

Il est proposé de faire un tour de table afin de connaître la position des conseillers municipaux.

Pour la majorité des conseillers, cela représente un cout conséquent pour la Commune. Ils proposent de facturer l'ensemble des consommations, soit 4 939m³.

- Madame VAILLANT indique à l'assemblée que l'association de foot de Blâmont souhaite acquérir l'ALGECO de la déchetterie de Barbas mis en vente par la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont au plus offrant. Ce bâtiment permettrait un gain de place et serait utilisé pour l'accueil des arbitres.

Le club de football a fait une proposition à hauteur de 1 000€. La Commune propose de verser une subvention de 500,00€ pour cette opération à l'association en cas d'acquisition.

- Madame VAILLANT fait un point sur les subventions attribuées par la Préfecture au titre de la DETR pour les différents projets de la Commune, à savoir :

- **Réfection et rénovation de la toiture du Presbytère** : subvention à hauteur de 30% du projet

Le bâtiment du Prebytère est très ancien et présente de nombreuses dégradations. Des crevasses sont également présentes sur la façade. Monsieur NITTING précise que si ces dégâts ne sont pas structurels, il sera envisagé de ravalier la façade et isoler par l'extérieur le bâtiment (éligibles à subventions). La priorité reste actuellement la toiture car des infiltrations abîment la charpente.

- **Aménagement de sécurité - Rue des capucins** : accepté à hauteur de 40% du projet
- **Partie basse de la rue du 18 novembre** : accepté à hauteur de 25% du projet.

- Éclairage public - L'installation des nouveaux luminaires est désormais terminée. L'entreprise ALIZON a procédé au remplacement des luminaires clos St Pierre, Clos St Martin, au terrain de football, au terrain de camping, au square Antoine et Simone Veil et quai de la Vezouze.

- Association « Le Roseau de la Haute Vezouze ».

Le Roseau de la Haute Vezouze a en main la station aquacole ainsi que l'étang (délivrance des cartes de pêche, organisation de manifestations...).

La création de l'étang a été financée par la Commune de Blâmont, une convention de mise à disposition gratuite d'une durée de 27 ans a été conclue avec l'association. Cette convention est arrivée à échéance en 2011 et a été renouvelée pour 9 ans.

La station aquacole a été ensuite créée sur un terrain communal. En 1994, une convention de mise à disposition gratuite a été signée avec l'association le Roseau de la Haute Vezouze pour une durée de 18 ans. Échue en 2012, le renouvellement de cette convention a été oublié.

Une réunion avec le Président de l'association, Monsieur HOSTERT, a eu lieu en Mairie afin de déterminer les modalités de ces conventions.

Il a été formulé diverses propositions par la Commune à Monsieur HOSTERT, celles-ci ont été ensuite présentées lors d'une réunion du comité de l'association.

Monsieur HOSTERT a présenté dans un mail le compte-rendu de cette réunion, proposant d'autres conditions, auxquelles la commune n'entend pas donner suite.

Elle reste donc en attente de la réponse définitive de l'association.

- Syndicat scolaire du Blanc-Mont : Monsieur le Maire informe l'assemblée des problématiques rencontrées avec le Syndicat scolaire du Blanc-Mont. La situation ne pouvant pas perdurer, elle donnera lieu à une réorganisation dans les prochains mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,
T.MEURANT